

## SNUipp du Finistère

## Madame la Directrice des services,

Cette CAPD a pour ordre du jour le passage à la Hors Classe. Depuis la création de ce corps, le SNUipp-FSU en demande la suppression et sa transformation en échelons supplémentaires de la classe normale. Avec la mise en place de PPCR, le ministère s'engage à ce que la carrière des enseignants se déroule à minima sur 2 grades, et que les professeurs des écoles partent à la retraite en ayant accédé à la hors classe. C'est une bonne nouvelle pour la profession dont le niveau de salaire est largement inférieur à la moyenne de leurs collègues des pays de l'OCDE. Cependant, cela nécessite d'élargir réellement l'accès à ce nouveau corps, ce qui n'est pas le cas puisque cette année, malgré une légère augmentation, seuls 5,5% des promouvables accéderont à la hors classe. C'est la dernière année que cette CAPD se tient avec ces critères.

Pour autant, le SNUipp et les enseignants de notre département ont de vraies craintes pour la rentrée à venir. Nous ne pouvons que nous inquiéter de la multiplication des mises en cause parfois violentes d'enseignants par les parents. De nombreux cas nous parviennent et c'est d'ailleurs pour cela que nous avons, la semaine passée, sollicité un entretien avec vous, sans réponse pour l'instant.

Une partie des enseignants sous votre responsabilité vont mal, madame la DASEN, pas à cause de vous spécifiquement, mais à cause de nos conditions de travail qui se dégradent... la semaine passée, nous avons comptabilisé plusieurs situations de courriers diffamants ou d'insultes à l'égard d'enseignants sur les réseaux sociaux... Cela a des conséquences sur le moral des collègues. Dans un métier difficile et exigeant, nous avons besoin de soutien fort de notre hiérarchie dans de pareils cas. Il faut que ces parents soient recardés et mis face à leur responsabilité, que l'équipe soit confortée dans son professionnalisme... et nous, au SNUipp29 ne sommes pas sûrs que la mesure de la situation soit prise par l'Inspection académique et les circonscriptions.

Face à cet épuisement général, la décision que vous avez prise de limiter l'accès au mitemps et à la mise en disponibilité paraît contre productive, sur le fond et sur la forme! Ainsi, des collègues avec de jeunes enfants se voient imposer des 78% quand ils avaient demandé des mi-temps, sur simple appel inopiné des IEN faisant lieu d'entretien (donc interdisant de préparer son dossier, de se faire accompagner d'un délégué du personnel), avec l'explication cynique « c'est le temps partiel qui est de droit, pas la quotité ». Pensez vous sérieusement arranger le sous nombre de notre département en empêchant nos collègues de conjuguer vie de famille et vie

## déclaration préalable, CAPD du 20 juin 2017

professionnelle? On aimerait aussi avoir un éclairage sur les critères qui ont déterminé qui pouvaient voir son mi-temps remis en cause et qui n'a pas été concerné!

Madame la DASEN, nous sommes inquiets, car nous avons, comme vous, à coeur le fonctionnement de l'école publique, dans le respect des élèves et dans celui de nos collègues.